

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 A 19H00

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale.

Absents excusés :

REBOUL Grégory donne procuration à BONNET Annick
ROUZET Christelle donne procuration à LAMBERT Daniel
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas
VIAL Anne- Claire donne procuration à DESPEYSSE Jocelyne

Président de séance : Hervé ANDEOL

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Le Quorum est atteint.

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 11 juillet 2023

Ordre du jour :

- Renforcement du réseau BT poste LA PRADE pour mutation
- Acquisitions lave-linge et sèche-linge pour l'école
- Vote du montant de la subvention pour le voyage à Paris classes CE2-CM1 / CM2
- Repas des Aînés
- Demande de subvention panneaux photovoltaïques
- Demande de subvention sécurisation Route du Pont
- Achats de plaques émaillées à la société TTI Rochetaillée
- Convention avec les biquettes de Laga pour mise à disposition de deux terrains
- Maison M. et Mme MERCK
- Questions diverses

1 / Renforcement du réseau BT poste LA PRADE par mutation

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste LA PRADE par mutation	
Dépense prévisionnelle HT	3 385.29 €
Dont frais de gestion : 161.20 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	3 385.29 €
Participation communale	Néant

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2 / Acquisitions d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour l'école

Le bureau propose l'acquisition d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour un besoin à l'école à la société MDA pour un montant de 1648.32 € HT soit 1977.98 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3 / Vote du montant de la subvention pour le voyage à Paris des classes de CM1/CM2 pour la commune de St Gervais

Lors du Conseil municipal du 11.07.2023, il a été évoqué le projet d'un voyage à Paris en janvier 2024 pour les 43 élèves de CE2, CM1 et CM2 scolarisés à Bonlieu.

Le coût total du séjour (transports, hébergement, restauration, visites) pour 4 jours 12 500 €.

La participation des familles serait de 100 € pour 4 jours soit 4 300 €.

L'Amicole participera à la même hauteur que la participation des familles soit 4 300 €.

Le reste à financer est de 3 800 € pour 4 jours.

Une aide a été demandée aux communes et le reste sera financé par des actions durant l'année scolaire.

Le bureau décide d'attribuer la somme de 40 € pour les élèves habitants à St Gervais.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4 / Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu samedi 9 décembre à la salle des fêtes pour les personnes de 65 ans et plus. Le bureau propose que le repas soit confectionné par la cantine. Les deux agents Laetitia et Chrystel proposeront un menu à l'avance.

5 / Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes : Demande de subventions

Le bureau rappelle la décision du 06/12/2022 de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes Jean AMBLARD.

Une étude de la solidité de la charpente doit être faite afin de s'assurer qu'elle peut accueillir les panneaux.

L'économie annuelle en électricité serait de 25 000 € soit un retour sur investissement sur 3 ans environ. Ce projet pourrait être réalisé en 2024 ou 2025.

Coût prévisionnel de l'opération : 15 000 € pour les études et 80 000 € pour les travaux.

Le bureau propose de demander des subventions comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Etudes	15 000 € HT	Département Dotation de Solidarité Territoriale	30 %	28 500 €
Travaux	80 000 € HT	Etat- DETR 2024	25 %	23 750 €
		ADEME- Installer des systèmes solaires combinés	25 %	23 750 €
		<i>Total aides publiques</i>	80 %	76 000 € HT
		Autofinancement	20 %	19 000 € HT
TOTAL	95 000 € HT	TOTAL	100 %	95 000 € HT

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6/ Demande de subvention sécurisation Route du Pont

Le bureau propose de laisser ce dossier en attente de réflexion au vu du peu de subventions que nous pourrions bénéficier.

7 / Achats de plaques émaillées (plaques + numéros) à la société TTI Sarl Rochetaillée

Le bureau propose d'acheter des plaques émaillées à la suite de la création de plusieurs voies. Une plaque « Rue de l'Oliveraie » pour mettre à l'entrée du futur lotissement « le Domaine de l'Olivier » ainsi que tous les numéros des futures maisons. De plus l'achat de deux plaques « Rue Jean- Marie VIALATTE » qui seront installées à l'entrée des maisons locatives Rue de la Prade (1 côté route de la Bégude, un côté rue de la Prade) avec les numéros sur chaque maison. Une plaque « Chemin de la Petite Lauze » sera installée à la suite de la nomination de cette voie.

Au total 24 numéros et 4 plaques.

Il propose d'accepter le devis de la **TTI Sarl Rochetaillée Email** à qui nous avons déjà pris tous les panneaux lors du raccordement postal. Le montant est de 603.20 € HT soit **723.84 € TTC**.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8 / Convention mise à disposition de deux terrains avec les Biquettes de Laga au 01.10.2023

Le bureau propose de signer une convention avec les Biquettes de Laga pour leur mettre à disposition deux terrains communaux dont un de 8609 m² entre le lotissement Soleil Levant et les Ets Noyer et un de 6771 m² entre le lotissement les Vignes et les Ets Noyer, pour la production de culture de luzerne et orge pour leur compte personnel avec engagement de ne pas vendre leur production à partir du 1^{er} octobre 2023.

Les terrains seront mis à disposition de la mairie pour servir de parking fin août lors de la fête votive. Les Biquettes de Laga devront s'engager à entretenir toute l'année ces deux terrains et de laisser prospérer les arbres en place.

La convention sera d'une durée de 3 ans renouvelable tous les ans. Un préavis de 3 mois devra être respecté pour dénoncer cette convention.

La mise à disposition des biens prêtés sera totalement gratuite. La taxe foncière sur ces terrains seront répercutées par la commune aux biquettes de Laga.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

9 / Acquisition de la maison et de la chapelle de la famille MERCX

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition a été faite par la famille MERCX de nous vendre leur maison dans la rue Léon Vache cadastrée G n° 93, la G n°85 (petit jardin et escalier extérieur) ainsi que l'ancienne chapelle au premier étage, au-dessus d'une partie de la parcelle cadastrée G n°88 à un prix de 20 000 € hors frais de notaire.

La famille Mercx ayant acheté en 1962, ne peuvent plus garder cette maison secondaire du fait de leur âge, ils ont décidé faire une proposition à la Commune de St.Gervais s/R, au-dessous de la valeur du bien avec la condition, que la Chapelle reste comme Patrimoine à la Commune. Celle- ci a été rénové par la restauration de la toiture en 2006.

Le bureau propose d'accepter cette offre en dessous du marché, de signer un compromis de vente et de conserver la chapelle comme patrimoine communal.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

10/ Questions diverses :

Téléthon :

Une demande de subvention pour l'année 2024 est demandée par l'AFM TELETHON.
Le bureau ne souhaite pas verser de subvention pour cette année mais les associations du village peuvent faire des actions au profit de l'AFM.

Ecole :

Des travaux de peintures ont été réalisés pendant les grandes vacances dans quatre salles de classes ainsi qu'un agrandissement de la cantine.

Plaque bibliothèque :

Pour mieux identifier le lieu de la bibliothèque, il est demandé une plaque sur la porte extérieure à côté des commerces.

Aire de jeux :

A la suite de plusieurs remarques d'habitants du village sur le manque de jeux pour les plus petits, le bureau propose une commission village/ école pour prévoir un aménagement de l'aire de jeux et du parc Rusitti.

Travaux de voirie :

Des travaux de réfection de voirie ont été réalisés sur le chemin de la petite Lauze ainsi qu'une portion du chemin du cimetière par la société Eiffage.

L'élagage des arbres de la commune va être réalisée début novembre par la société En grim pant dans l'arbre.

Le Maire

Hervé ANDEOL

La secrétaire de séance

Annick BONNET